

ce stade du différend entre le syndicat et la direction, en l'occurrence, le ministère des Postes, je voudrais que les parties se concertent et procèdent à un règlement utile à tous, aux 450 conducteurs de camions, aux citoyens de Montréal, privés de leur service postal, et à bien d'autres.

Si je comprends bien, le but de ce débat d'urgence—en fait, de tout débat d'urgence—est de fournir aux députés à la Chambre l'occasion de contribuer à régler un problème. Je pense que le ministre a fait tout ce qu'il a pu dans une situation très difficile. Ses émotions sont à fleur de peau, il est surtendu. Depuis qu'il remplit ses fonctions actuelles, il est aux prises avec des conflits légaux et des grèves illégales. Comme il l'a noté lui-même, une seule des cinq dernières grèves à Montréal était légale. Si le débat d'urgence a un but, c'est bien de donner aux députés à la Chambre la chance de faire quelque chose de constructif qui aidera à régler le problème urgent à l'origine du débat; j'espère que les députés des deux côtés de la Chambre travailleront en ce sens.

Je vais faire deux propositions qui n'ont rien d'original. Ces propositions, on a pu les lire dans les journaux et d'autres députés les ont faites également. Je ne suis pas au courant de tous les efforts déployés par le ministre, mais j'espère qu'en dépit des propos qu'il a tenus, il s'emploiera à offrir une garantie de sécurité à ceux des conducteurs de camions qui assurent depuis longtemps la distribution du courrier à Montréal. Peut-être ne pourra-t-il pas faire cela pour tous les chauffeurs en question.

Je le répète, je ne sais pas combien de tentatives il a déjà faites. Je ne doute pas de sa bonne volonté. Après tout, il n'est pas dans son intérêt que la grève continue. Il aurait tout intérêt à ce que cette affaire se règle afin de pouvoir s'occuper d'autres questions plus importantes. Et le ministre ne ménage pas ses efforts. Il prend des dispositions d'envergure pour améliorer le sort des employés du bureau de poste central de Montréal. Il s'efforce d'appliquer certaines des recommandations du rapport Montpetit. Mais j'espère que, même à ce stade du conflit, il fera une offre de garantie d'emploi, à tout le moins en faveur de ceux des chauffeurs qui acheminent le courrier depuis bien des années.

Ma seconde proposition est que le ministère du Travail fournisse son concours. J'ai fait cette proposition l'autre jour à la Chambre, mais pas pour critiquer le ministre. Je ne suis pas membre du cabinet. J'ignore les modalités de son fonctionnement intérieur. Cependant, j'appuie le gouvernement, et je pense que lorsque nous avons un groupe d'hommes qui

sont des spécialistes, dont la spécialité est le règlement de différends, nous devrions avoir recours à eux. Le ministre du Travail (M. Mackasey) possède dans son ministère certains négociateurs et médiateurs d'élite. Peut-être le moment est-il venu de solliciter leur aide. Peut-être le ministre est-il trop près du problème. Avec toute sa bonne volonté et toute son expérience, peut-être en est-il parvenu à un point où il ne peut simplement pas traiter plus longtemps avec ces hommes. Il se peut qu'ils ne puissent plus discuter avec lui plus longtemps du fait de la violence et des autres désordres qui se sont produits au cours de ce différend. C'est pourquoi je voudrais espérer et recommander en toute bonne foi que l'on invite le ministre du Travail ou le ministère à nommer un médiateur ou un conciliateur.

• (10.00 p.m.)

Comme je l'ai dit dès le début, monsieur l'Orateur, c'est un triste aspect de notre société lorsque la violence est utilisée comme moyen d'action pour redresser les torts ou obtenir ce que l'on demande, la majorité des gens qui sont en général du côté des syndicats ouvriers et des voies démocratiques commencent maintenant à songer à des moyens autoritaires pour mettre fin à tous ces abus.

J'espère que nous en reviendrons à des méthodes civilisées de procédure, à la négociation, la discussion et la médiation et que, grâce à la coopération de tous, nous réglerons ce différend le plus rapidement possible.

[Français]

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Monsieur le président, le ministre, en prenant la parole ce soir, a fait allusion à l'atmosphère de violence qui règne à Montréal à cause du conflit postal.

Mes préopinants dont le ministre, ont voulu laisser entendre que si nous avions proposé ce débat d'urgence, ce n'était pas parce que nous étions en faveur de la violence. En effet, nous désirions que le ministre puisse exposer clairement de quelle façon il entend régler le conflit et comment il entend faire livrer régulièrement le courrier à Montréal.

Le ministre a été très ferme, ce qui a fait plaisir aux membres de son parti. On m'a toujours appris à l'université que lorsqu'un avocat se fâchait et parlait très fort en plaidant, c'était parce qu'il avait une mauvaise cause. On nous conseillait alors d'être bien calme parce que notre confrère était sur le point de commettre une erreur.

C'est exactement ce qu'a fait le ministre des Postes et des Communications (M. Kierans) ce soir. Il n'a pas proposé de solution pratique pour régler le conflit.

[M. Allmand.]